

PREFECTURE DE VAUCLUSE



COMMUNE DE PERNES les FONTAINES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Les Garrigues Ouest » sur la commune de PERNES LES FONTAINES .

Le Colonel (E.R.) Stéphane AVELINE, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NIMES par décision n° 16000012/84 du 08 février 2016.

S O M M A I R E

- **Décision du tribunal administratif**
- **Arrêté de M. le Préfet de Vaucluse**
- **Rapport du commissaire enquêteur**
- **Historique et présentation de l'enquête**
- **Etude du projet photovoltaïque**
- **Etude de l'impact environnemental**
- **Avis du public**
- **Conclusions du commissaire enquêteur**
- **Annexes**
- **Registre d'enquête publique**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le mardi 16 février 2016, je me suis rendu à la Direction Départementale des Territoires afin de prendre possession, auprès de Mme HOFFMANN du dossier relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Pernes les Fontaines. Le calendrier des permanences à été établi et les points spécifiques du dossier abordés.

Le mardi 28 mars 2016, je me suis rendu à la Mairie de Pernes les Fontaines afin de constater l'affichage de l'arrêté préfectoral qui était placardé sur les panneaux prévus à cet effet. Je me suis entretenu avec la responsable du service de l'urbanisme en charge du suivi interne de ce dossier. Son accueil a été particulièrement agréable et les explications fournies des plus claires. A l'issue de cette entretien, je me suis rendu sur les lieux d'implantation du projet futur, afin de constater, *de visu*, la situation de cette construction.

Le lundi 11 avril 2016 s'est tenue la première permanence en Mairie et j'ai côté et paraphé le registre à feuillets non mobiles. J'ai reçu la visite d'un habitant de Pernes qui désirait avoir des éclaircissements sur les possibilités d'empêcher cette réalisation, lui, souhaitant louer ce terrain pour y développer la culture de plantes aromatiques.

Le mardi 19 avril 2016 s'est tenue la seconde permanence conformément au calendrier prévu. Personne ne s'est présenté.

Le mercredi 27 avril 2016 s'est tenue la troisième permanence de la consultation. Personne ne s'est présenté.

Le mercredi 4 mai 2016 s'est tenue la quatrième permanence de la consultation. Personne ne s'est présenté.

Le vendredi 13 mai 2016 s'est tenue la dernière permanence de la consultation. 2 personnes se sont présentées.

A 16h00, j'ai clos le registre d'enquête publique.

Je tiens à souligner l'accueil particulièrement chaleureux qui m'a été réservé par l'ensemble des personnels de la mairie de Pernes les Fontaines.

Afin d'expliquer le faible nombre de visites effectuées auprès du commissaire enquêteur il convient de souligner que les riverains sont peu nombreux.

HISTORIQUE ET PRESENTATION

DE L'ENQUÊTE

Dans le cadre de la reconversion d'une ancienne carrière située sur le territoire de la commune de Pernes les Fontaines, la société LANGA SOLUTION, spécialisée dans la production d'énergies renouvelables, porte le projet d'implanter et d'exploiter une centrale solaire au sol au lieu-dit « les garrigues ouest ».

Sur une surface de 3,67 Ha elle souhaite implanter 8928 panneaux solaires inclinés à 20° pour une production annuelle estimée de 3,6 millions de Kw/h.

La parcelle concernée se situe en zone NCa qui autorise la mise en œuvre d'un parc photovoltaïque dans le cadre d'une remise en état des lieux après exploitation de la carrière.

Coût estimé du projet :	3 M d'euros.
Date souhaitée de début des travaux :	octobre 2016.
Durée prévue :	6 mois.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

I. Impact sur le site

La commune de Pernes les Fontaines n'est pas concernée par NATURA 2000.

La zone concernée est une ancienne carrière qui va ainsi être valorisée.

II. Impact sur l'eau

Que ce soit pour les eaux superficielles ou les eaux souterraines, l'impact peut être considéré comme négligeable.

III. Impact sur l'air

L'entretien du site ne demandera que peu d'intervention. De ce fait, l'impact sur la qualité de l'air sera négligeable.

IV. Impact acoustique

Aucune nuisance sonore conséquente ne peut être imaginée hormis pendant la période des travaux.

V. Impact sur la santé

En dehors de la période de réalisation du projet, il n'existe aucun impact sur l'environnement sanitaire du site.

VI. Impact sur le patrimoine agricole et l'A.O.C.

Les parcelles retenues pour la construction de la centrale photovoltaïque ne sont pas exploitées à ce jour. Il n'y aura, de ce fait, aucun impact sur le patrimoine agricole.

AVIS DU PUBLIC

3 personnes se sont présentées lors des permanences effectuées en mairie de PERNES LES FONTAINES.

-Monsieur Philippe ROUQUIE, s'il est favorable au photovoltaïque, aurait voulu que la surface lui soit cédée afin de cultiver des plantes aromatiques. Indépendamment de la qualité plus que médiocre des sols, le rapport pour le propriétaire et la commune ne sont pas comparables. En parallèle, LANGA SOLUTION est tout à fait favorable à l'étude d'une solution alternative en partenariat avec M. ROUQUIE.

-M et Mme PARA, voisins immédiat de la carrière, sont tout à fait favorable à la valorisation de ce terrain qui, sans cette réalisation, aurait vocation à devenir une décharge sauvage, ce qu'elle tend déjà à être.

-Mme JOUVE, Présidente de l'association « les riverains et amis du chemin de St Gens » nous a remis un document manuscrit s'opposant à la réalisation de cette centrale photovoltaïque. Dans son argumentaire, il apparaît clairement qu'il n'a pas été réalisé après une étude, même partiel, du dossier. La DIREM préconise l'utilisation de friches industrielle pour ces constructions, ce qui est le cas.

Le volet « santé » sur le cadmium est tout à fait inapproprié, les panneaux n'en contenant pas.

Le restant relève de convictions personnelles qui n'ont pas de rapport avec ce projet.

CONCLUSION

L'enquête publique qui s'est déroulée du 11 avril 2016 au 13 mai 2016 a été conduite conformément aux termes de l'arrêté du 23 février 2016 émanant de M le Préfet de Vaucluse.

Le rapport rend compte de la conduite de l'enquête, de son déroulement, de son objet et de nos observations.

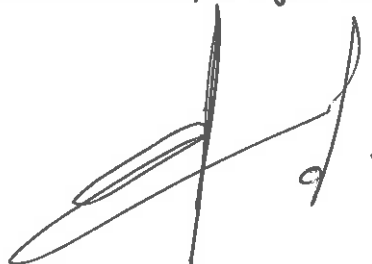
3 citoyens se sont présentés lors de permanences effectuées en mairie de PERNES LES FONTAINES et une remarque écrite, émanant de la Présidente de l'association des riverains et amis du chemin de St Gens, nous a été remise.

Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de PERNES LES FONTAINES, présente toutes les garanties de sérieux et de rigueur nécessaires pour ce type de réalisation.

Après une étude approfondie et objective du dossier, nous émettons un

AVIS FAVORABLE.

Fait à MAZAN, le 2 juin 2016.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a smaller, less distinct signature.